

RHÔNE

Titres de séjour : ils dénoncent des délais « interminables »

Sous l'appellation Bouge-TaPréf69, un collectif inter-associatif se mobilise mardi 2 mai, en lien avec les avocats de la Commission droit des étrangers du barreau de Lyon. En cause, la longueur des délais d'obtention d'un titre de séjour ou de son renouvellement.

« On aime la France et on aimerait en faire partie », souligne Maria, 27 ans, russe-ukrainienne arrivée à l'âge de 14 ans. Cette vendeuse dans le prêt-à-porter explique ne se sentir « jamais vraiment en règle » avec son récépissé de trois mois. « Les gens attendent une carte. Trouver un appartement à moi, je ne peux pas. »

C'est sa situation partagée sur les réseaux sociaux et celle d'autres étrangers en situation régulière en France que l'événement Bouge-TaPréf cherche à mettre en avant.

Des délais de 3, 4, 6 ans

« La situation imposée par la préfecture provoque de nombreuses ruptures de droit qui privent parfois des personnes de leur tra-



Les associations de défense des droits et des avocats entendent dénoncer les délais très longs opposés aux personnes migrantes engagées dans une première demande de carte de séjour ou qui sollicitent un renouvellement de leur titre. Photo d'archives Progrès/Joël PHILIPPON

vail et de leur logement. La situation a encore empiré en ce début d'année 2023 », explique le collectif d'associations composé de la Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme, le Collectif des sans-papiers Lyon, le Réseau Éducation

Sans Frontières et le Secours Catholique, à l'origine de la mobilisation.

Une démarche appuyée par les avocats de la Commission des droits des étrangers. Le conseil de l'Ordre qui souligne « des difficultés

tées récurrentes et persistantes en matière d'accès au droit pour les personnes étrangères » a voté à l'unanimité une motion sur le sujet.

« Les délais sont interminables. Ils peuvent être de 3, 4, 6 ans et les

conséquences sont nombreuses. On ne peut pas signer un bail avec un récépissé de trois mois. On ne peut pas non plus signer un CDI, ni se déplacer », insiste également l'avocate Sophie Pochard déplorant « la précarisation et l'épuisement » des personnes concernées.

Manque de moyens

Les avocats ne nient pas un manque de moyens du côté de la préfecture. Mais pointent aussi des choix politiques et une responsabilité. « Même la délivrance d'un récépissé pour trois mois est quelque chose qui ne fonctionne pas. Il n'y a pas non plus de respect des décisions de justice lorsque nous allons au tribunal administratif », s'alarme Sophie Pochard tout en assurant que tout est d'abord tenté pour s'entendre à l'amiable.

Le 2 mai est une étape. « Nous maintiendrons la mobilisation tant que les choses n'auront pas bougé », assurent déjà les participants.

D.M.

Rassemblement mardi 2 mai à 12 heures devant la Préfecture du Rhône, rue Dunoir.

Femmes en ACTION

16^e ÉDITION
13.09.2022
Les Terrasses du Parc – Villeurbanne

Appel à candidature

Vous êtes cheffe d'entreprise, dirigeante ou investie dans un poste à hautes responsabilités au sein de votre entreprise et vous souhaitez partager au plus grand nombre votre expérience, n'hésitez plus !

Découvrez les différents trophées et candidatez directement sur WWW.LESFEMMESENACTION.FR

PREFETTE DU RHÔNE
Lyon Estuaire
Département de l'Île-de-France
Avec le soutien de **DECOING**

LE PROGRES

THE VILLAGE

En partenariat avec **CPME69**

LYON SAINT-EXUPÉRY

Le centre de rétention jugé « très carcéral » par une association

Chaque année, les cinq associations, qui œuvrent auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA), publient un rapport annuel chiffré. Le site de Lyon-Saint-Exupéry est jugé par Forum réfugiés comme ayant « des conditions matérielles de rétention et d'exercice des droits compliquées. Les droits des détenus ne sont pas respectés. »

Cinq associations dont Forum réfugiés, publient un rapport documentant les problématiques dans les centres de rétention administrative (CRA) de France. Elles alertent une nouvelle fois « sur l'augmentation constante des tensions » et l'importance de « prendre en considération la situation des personnes ayant toute décision de placement en rétention ou d'éloignement ».

Des conditions de rétention et d'exercice des droits compliquées

À Lyon, la fermeture du CRA 1 et le déménagement au CRA 2, le 17 janvier 2022, ont modifié les conditions de rétention, selon l'association Forum réfugiés : « Le CRA 2 est un bâtiment neuf, très carcéral divisé en sept zones de vie avec une capacité maximale de 140 personnes et les bureaux donnent directement sur une zone d'accès contrôlé (ZAC). Ce changement a induit des difficultés dans le travail ainsi que dans l'accès aux droits des personnes qui disposent d'une heure (au lieu de deux auparavant)

pour préparer leur dossier ou consulter le service médical, par exemple ». « Le plus grave est le sentiment d'insécurité permanent ressenti par les salariés, car les effectifs de la Police aux frontières (PAF), ne sont pas à demeure dans la ZAC pour assurer la sécurité », dit l'association. Le rapport indique qu'à la suite d'agressions verbales, Forum réfugiés a plusieurs fois suspendu sa mission. Mais cette violence est également présente entre les personnes retenues.

1 181 personnes ont été retenues au CRA de Lyon-Saint-Exupéry n° 2 en 2022. « Le profil des retenus a évolué au profit d'individus plusieurs fois condamnés par la justice et qui, pour la plupart, ont eu une expérience du milieu carcéral. Les personnels du CRA ont développé leurs capacités de médiation et ont modifié leurs modalités d'intervention pour éviter les rixes, notamment en faisant un usage optimisé de la vidéosurveillance », précisent au *Progrès* les services de l'Etat il y a quelques semaines, à propos de la situation dans ce lieu.